

Par Nature

Aiguines
Allemagne-en-Provence
Angles
Artignosc-sur-Verdon
Aups
Bargème
La Bastide
Baudinard-sur-Verdon
Bauduen
Blieux
Le Bourguet
Brenon
Brunet
Castellane
Châteauvieux
Comps-sur-Artuby
Esparron-de-Verdon
La Garde
Gréoux-les-Bains
Majastres
La Martre
Moissac-Bellevue
Montagnac-Montpezat
Montmeyan
Moustiers-Ste-Marie
La Palud-sur-Verdon
Peyroules
Puimoisson
Quinson
Régusse
Riez
Rougon
Roumoules
Trigance
Les Salles-sur-Verdon
St-André-les-Alpes
Ste-Croix-du-Verdon
St-Julien-du-Verdon
St-Julien-le-Montagnier
St-Jurs
St-Laurent-du-Verdon
St-Martin-de-Brômes
Valensole
La Verdrière
Vinon-sur-Verdon

Lettre du Parc naturel régional du Verdon • Février 2003 • n° 11

- L'équipe du Parc
monte en puissance
- Le Verdon
sous très haute tension
- Nettoyons la nature
- Sainte-Agathe :
fête des femmes

L'équipe du Parc monte en puissance

Comme toute structure émergente, l'équipe technique du Parc s'étoffe un peu plus tous les ans. Les personnels du Parc vous ont été présentés au fil de leur arrivée. L'année 2003 débute avec une équipe renforcée de quatre nouvelles personnes et du remplacement de deux.

Les actions du Parc...

Les nouveaux arrivés



Gwenaël BARRETEAU

Elle remplace Julien Picard en tant que médiatrice agricole et rurale. Elle a d'abord travaillé en Côte d'Ivoire pendant deux ans avant de prendre des fonctions d'agent de développement dans une communauté de communes du Cantal.



Dominique CHAVY

Cet ingénieur forestier arrive directement du Parc naturel régional de l'Avesnois où il avait en charge les actions forestières menées par le Parc et la mise en œuvre de Natura 2000. Désormais, il remplit les fonctions de chargé de mission du Patrimoine Naturel.



Yannick LIONS

Elle a rejoint l'équipe du Parc en début d'année aux fonctions de secrétaire. De Moissac-Bellevue, cette jeune femme connaît non seulement parfaitement son métier qu'elle pratique depuis plusieurs années mais également le territoire du Parc dont elle est originaire.



Saskia NIOLLET

Elle remplace Oliver Levasseur au poste d'animateur du Schéma d'Activités de Pleine Nature. Elle a un DESS en "Sociologie appliquée à la gestion locale".



Patrick GAUTIER

Fort de six ans d'expérience professionnelle aussi bien en service administratif (DIREN) qu'en bureau d'étude, Patrick a rejoint l'équipe du Parc pour remplir les fonctions de chargé de mission Paysage, Urbanisme et Architecture.



Stéphanie REPNIKOFF

Après sept ans d'expérience en tant qu'agent de développement local, puis secrétaire de mairie et coordinateur de programme d'aide à la création d'entreprise, cette jeune juriste a rejoint l'équipe du Parc pour assurer le poste d'administratrice du programme Leader+.

Qui fait quoi ?

DIRECTEUR

- **Claude MILLO**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **Attaché administratif** (en cours de recrutement)
- **Guylaine MAUREL**, assistante du directeur
- **Annie ROBERT**, secrétaire, documentation

TOURISME

- **Suzanne GIOANNI**, chargée de mission Tourisme, Patrimoine Culturel
- **Saskia NIOLLET**, animatrice du Schéma d'Activités de Pleine Nature
- **Pierre CARTIER**, chargé de mission O.G.S. (Opération Grand Site)
- **Sophie ESQUERRE**, animatrice du Plan de Gestion et Développement du lac de Ste-Croix

COMMUNICATION

- **Marianne MAILLOT**, chargée de mission Communication
- **Elisabeth BRUN**, animatrice Informatique / Internet

NATURE

- **Dominique CHAVY**, chargé de mission Patrimoine Naturel

EAU

- **Corinne GUIN**, chargée de mission du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E. Verdon)

DÉVELOPPEMENT LOCAL

- **Mathias FRANKO**, Contrat de Parc, Renouvellement de la charte
- **Jean-Philippe GALLET**, chargé de mission programmes européens LEADER+
- **Stéphanie REPNIKOFF**, administratrice LEADER+
- **Yannick LIONS**, secrétaire LEADER+

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT / RANDONNÉE

- **Marc DOUSSIÈRE**, animateur d'éducation à l'environnement et de la randonnée

PAYSAGE / ARCHITECTURE

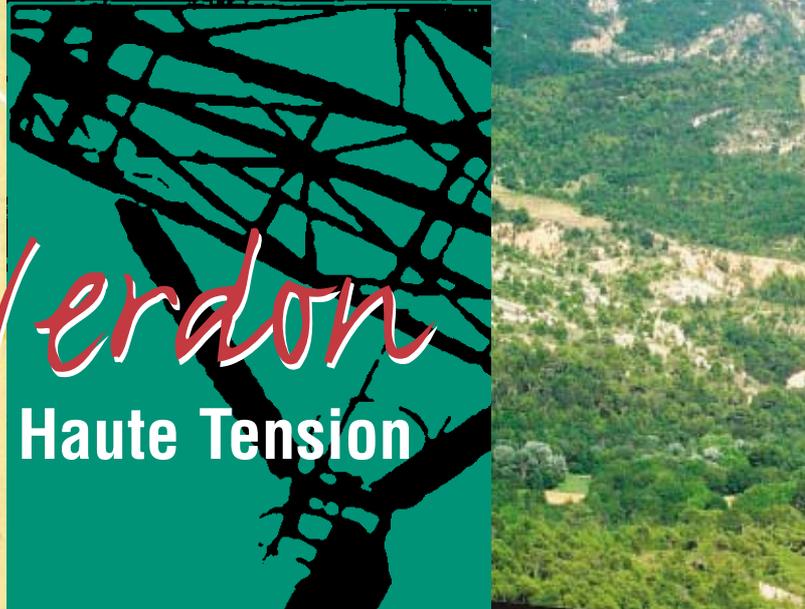
- **Patrick GAUTIER**, chargé de mission Paysage, Urbanisme, Architecture

AGRICULTURE

- **Gwenaël BARRETEAU**, médiatrice agricole et rurale

Le Verdon

sous Très Haute Tension



Une histoire qui dure depuis 20 ans

30 mars 1983 : Une première réunion est organisée par EDF « sur le terrain » à Rougon afin d'exposer le projet de réalisation d'une ligne 2 x 400 000 volts en remplacement de la ligne 225 000 volts existante entre Boutre et Carros pour répondre à l'augmentation de la demande d'électricité et de sécuriser l'approvisionnement de l'Est de la région PACA.

Mai-juin 1985 : Le projet de la ligne 400 000 volts est à nouveau évoqué lors de l'instruction du dossier de classement des Gorges du Verdon.

Octobre - novembre 1987 : Déroulement de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du tronçon Boutre-Paravis. Communes concernées : Vinon-sur-Verdon, Saint-Julien le Montagnier, Ginasservis, Gréoux-les-Bains, Esparron-de-Verdon, Saint-Martin de Brômes.

25 mai 1989 : Un arrêté ministériel déclare ce tronçon d'Utilité Publique.

Entre 1987 et 1990 : Négociation sur le financement de travaux d'amélioration de la desserte du Nord-Ouest Varois (montant prévu : 68 790 000 F). Programmes spéciaux concernant les communes surplombées par la ligne (montant prévu : 10 094 000 F) sur le secteur Boutre-Paravis.

Mai 1990 : Le site des Gorges du Verdon est classé. Le projet EDF et les différentes solutions proposées sont présentées aux Préfets des départements.

1991 : Réunions départementales puis réunions par arrondissement dans les deux départements. Le Syndicat Mixte des Pays du Verdon désigne un élu varois pour assister aux réunions des Alpes de Haute-Provence, et un élu bas alpin pour assister aux réunions varoises. La procédure se termine par une séance houleuse à la Sous-Préfecture de Brignoles.

1993 : Les Ministères de l'Industrie et de l'Environnement constatent une absence de consensus et demandent au Préfet de Région de commander une contre-expertise à un cabinet indépendant.

1994 : En début d'année, l'État informe les élus des communes concernées du projet d'EDF de réalisation d'une ligne 2 x 400 000 volts en remplacement de la ligne 225 000 volts existante entre Boutre et Carros.

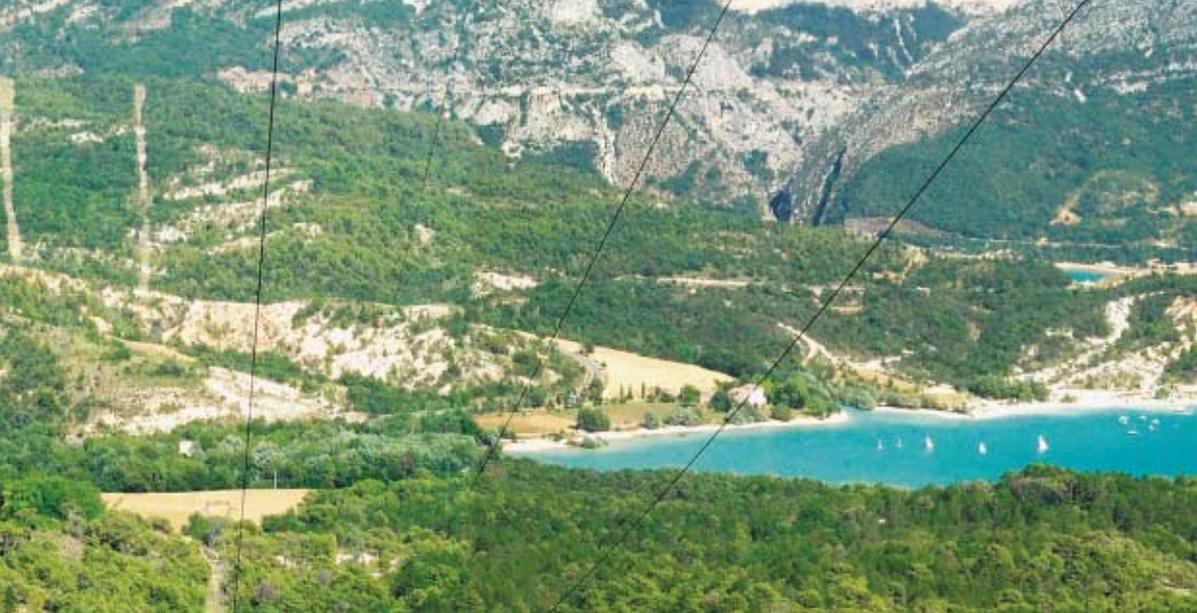
Six tracés de ligne sont proposés par EDF. L'étude d'impact environnemental sur le tracé passant par Moustiers-Ste-Marie, commandée par EDF, ignore un certain nombre de données importantes pour les conclusions (ex : les activités aériennes), ce qui jette le doute sur la qualité de l'étude et provoque la contestation publique pendant l'été.

Les résultats de la contre-expertise sont présentés au Préfet de Région et aux Préfets des départements.

1995 : Les Ministres de l'Industrie et de l'Environnement demandent au Préfet de Région d'informer les élus du résultat de la contre-expertise.

1996 : Le Ministre de l'Industrie indique qu'une nouvelle étude du tracé a été examinée par EDF en liaison avec les ministères intéressés (les Ministères de l'Industrie, de l'Environnement et de la Défense). Ce tracé, qui traverse encore des zones sensibles, est soumis à l'Inspection Générale des Sites. Si les conclusions de celle-ci sont favorables, ajoute le Ministre, « *les procédures réglementaires en vue de la Déclaration d'Utilité Publique de cette ligne seront entreprises* ».

Toute cette période a également donné lieu à de multiples correspondances adressées à tous les partenaires et à tous les niveaux (Président de la République, Ministres, Secrétaires d'État, Préfets ; délibérations, communiqués de presse, motions, questions écrites...).



1997 : Le 3 mars, le décret ministériel de classement du Verdon en Parc Naturel Régional est signé.

Et, le 7 mars 1997, par lettre gouvernementale, Alain JUPPE, Premier Ministre, se prononce en faveur d'une ligne à 2 x 400 000 volts, selon un septième tracé passant en grande partie dans le Var, pour finir dans les Alpes-Maritimes et exposant, au total, cent quarante-quatre communes au risque de passage de cette grande infrastructure.

Cette proposition entraîne à nouveau une grande contestation publique, d'abord sur le territoire de ce qui vient de devenir le PNR du Verdon, aux cris de : "Touche pas à mon Verdon !" Nombre d'élus et d'associatifs, voulant élargir la contestation à tout le territoire exposé au passage de la ligne et de ses abords, proposent de créer une Coordination Élus-Associations défendant les principes : "La ligne, ni ici, ni ailleurs ! L'énergie oui ! mais autrement !"

Dès sa création, la Coordination, dont le premier porte-parole fut Maurice JANETTI, imagine de proposer un premier débat contradictoire à EDF, organise une grande manifestation festive sur le territoire et lance une pétition.

Pour marquer l'unité des trois départements refusant la ligne et sortir de la logique du seul Verdon, une grande réunion de lancement de la manifestation festive a lieu à Saint-Auban (Alpes-Maritimes), en septembre 1997.

Bien qu'EDF ait déclaré forfait pour le débat, la grande manifestation festive a lieu à Trigance, le 19 octobre 1997. Plus de 3 000 participants, des festivités et, point fort, une simulation du débat avec EDF, malgré son absence. C'est ce jour-là que furent rassemblées les 23 000 signatures obtenues par la pétition.

Par ailleurs, dès la parution de la lettre d'Alain JUPPE lançant le septième tracé de ligne à 2 x 400 000 volts, le mouvement associatif (FARE Sud et UDVN-04) monte le dossier juridique à faire transmettre par France Nature Environnement, en vue d'une saisine de la Commission

Nationale du Débat Public (CNDP), pour que soit lancé un Débat Public National, conforme à la loi Barnier sur le projet de ligne à THT Boutre-Carros.

Longtemps les Ministères résistent à la demande de Débat Public. Enfin, après de fortes pressions, en novembre 1997, à la demande de Madame le Ministre de l'Environnement et du Secrétaire d'État à l'Industrie, la CNDP autorise et organise la tenue d'un Débat Public National.

1998 : Du 15 mars au 15 septembre, se déroule le Débat Public, au cours duquel furent organisées quatre grandes réunions publiques et une vingtaine de tables rondes techniques de mars à juin.

Pendant le débat, la Coordination Élus-Associations demande, conformément à la loi, une "expertise complémentaire" sur des alternatives à la ligne à THT projetée. L'expertise est réalisée, sous la direction du Cabinet EXPLICIT, par un collège d'experts indépendants de notoriété internationale.

La réunion de clôture sur le Débat Public a lieu en septembre et les conclusions de l'expertise complémentaire font ressortir que :

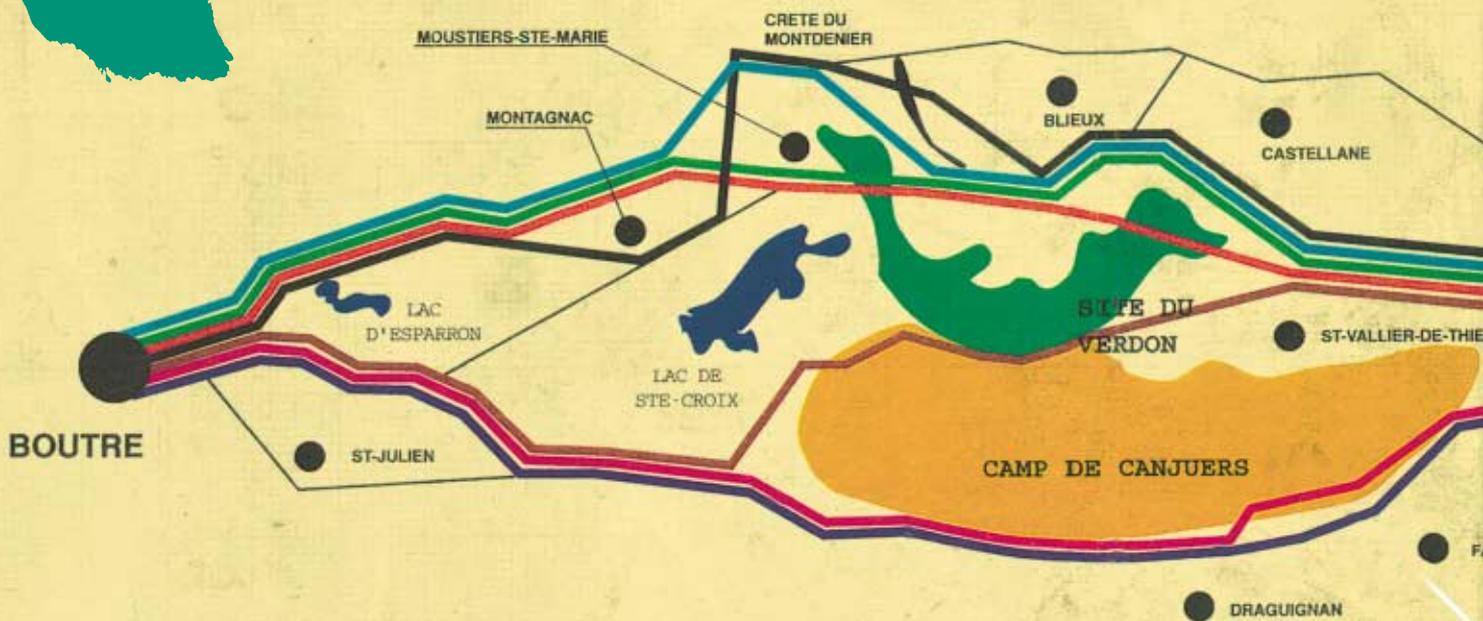
1) La proposition d'EDF résoudrait complètement le problème de la sécurisation de l'Est de la région PACA, à un coût acceptable, au mépris cependant de l'intérêt général des territoires traversés.

2) Une synergie de solutions alternatives inséparables serait nécessaire :

- L'optimisation de la ligne existante à 225 000 volts et de la boucle courte Boutre - Coudon, par augmentation de leur puissance maximale admissible.

- La mise en place d'un plan ambitieux de Maîtrise de la Demande d'Électricité.

- La construction, à terme, d'une centrale de production locale d'électricité, dans les Alpes-Maritimes, afin d'éviter qu'un même problème d'insécurité électrique ne se repose dans quinze ou vingt ans.



Cette synergie de solutions alternatives, prises ensemble, est déclarée économiquement acceptable et parfaitement applicable au prix toutefois d'une volonté politique déterminée et continue. En ayant l'avantage de respecter beaucoup mieux l'intérêt général des territoires traversés, tout en étant conforme à l'intérêt général de sécurisation électrique de tout l'Est de la région PACA.

Le rapport sur le Débat Public est remis au Gouvernement en Novembre.

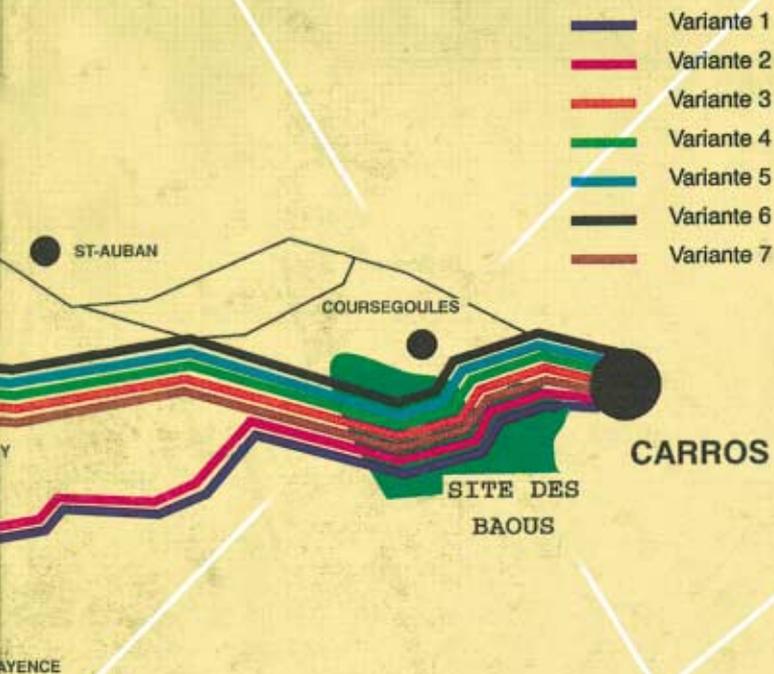
A la demande des trois députés concernés par le projet et qui accompagnent la Coordination Élus-Associations : André ASCHIERI (Alpes-Maritimes), Jean-Louis BIANCO (Alpes de Haute-Provence) et Maurice JANETTI (Var), une deuxième expertise complémentaire, financée par le Conseil Régional PACA, est lancée. Elle confirme les résultats de l'expertise complémentaire incluse dans les procédures du Débat Public.

2000 : L'arbitrage interministériel du 5 juillet 2000, décide de l'abandon de tous les projets de ligne à Très Haute Tension à 2 x 400 000 volts et propose un nouveau projet Boutre-Carros comportant deux points essentiels :
 1. Étude du renforcement de la ligne à Très Haute Tension à 1 x 225 000 volts existante, par passage à une ligne à Très Haute Tension à 1 x 400 000 volts, en utilisant le tracé et les pylônes existants sur le concept de "paysage constant".
 2) Mise en œuvre d'un programme quinquennal "ambitieux" de Maîtrise de la Demande d'Électricité (MDE) et du développement de productions locales d'électricité, à partir d'énergies renouvelables.

Alors commence une concertation sur l'application de l'arbitrage interministériel, scindée en deux volets :

- Concertation sur le renforcement de la ligne existante à 1 x 225 000 volts, coordonnée par le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.
- Concertation sur le plan de Maîtrise de la Demande d'Électricité, coordonnée par le Préfet des Alpes-Maritimes.





l'État, RTE et la Coordination Elus-Associations. Le second protocole sur la MDE devait être signé fin 2002. Pour le troisième protocole, relatif au Plan d'Accompagnement du Projet, l'État est en train de le présenter.

Après plus d'un an de discussions et d'innombrables réunions au cours desquelles le Parc a joué sincèrement le jeu de la concertation, la situation est la suivante :
 Sur la ligne Très Haute Tension : suppression de la ligne 150 000 volts et construction de deux postes de transformation. Le tracé de la ligne 225 000 volts transformée en 400 000 volts est modifié sur quelques tronçons pour obtenir une « amélioration » de l'impact visuel. Certaines demandes de mises en souterrain ont été étudiées par RTE mais elles n'ont pas été toutes retenues car jugées trop onéreuses selon cet organisme.

Sur la Maîtrise de la Demande d'Électricité : un programme d'actions existe mais la structure porteuse de ce programme n'est pas encore opérationnelle, des engagements financiers existent sur le court terme, mais rien n'existe sur le long terme.

Au vu de cette situation, et en s'appuyant de plus sur les articles 2 et 13 de la Charte du Parc (co-signée, je le rappelle, par l'État et les élus), articles qui précisent

Questions au Président du Parc

PNRV : Pourquoi avoir accepté une concertation à la suite de l'arbitrage interministériel du 5 juillet 2000 ?

A. GAYMARD : Au cours de toutes ces années, la situation du dossier THT avait fortement évolué.

Mais au-delà de l'évolution du dossier, les élus du Parc ont accepté de discuter, sans pour autant négocier, parce que la concertation est le principe même de la démocratie locale et du développement durable, et à ce titre le Parc doit être une structure exemplaire. Ensuite, parce qu'à tout moment l'État peut imposer la construction d'une ligne en cas de problème électrique grave sur la Côte d'Azur (rupture de câble, incendie...). Dans cette hypothèse, il valait mieux participer à l'élaboration de la moins mauvaise des solutions pour le territoire du Parc. Enfin, parce que participer à la concertation ne signifie pas être d'accord.

PNRV : Comment s'est déroulée cette nouvelle phase de concertation ?

A. GAYMARD : Les discussions sur ce projet de sécurisation ont démarré début 2001 entre l'État, RTE* et la Coordination Elus-Associations ; elles prévoyaient la signature de trois protocoles précisant les conditions de la concertation mise en place. Le premier protocole relatif à la ligne THT a été signé le 3 septembre 2001 entre

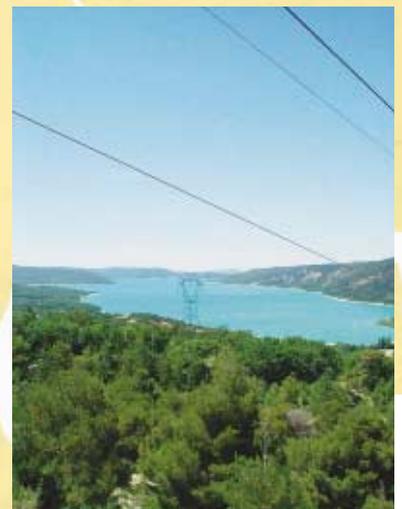
« Le premier protocole relatif à la ligne THT a été signé le 3 septembre 2001 entre l'État, RTE et la Coordination Elus-Associations. Le second protocole sur la MDE devait être signé fin 2002. »

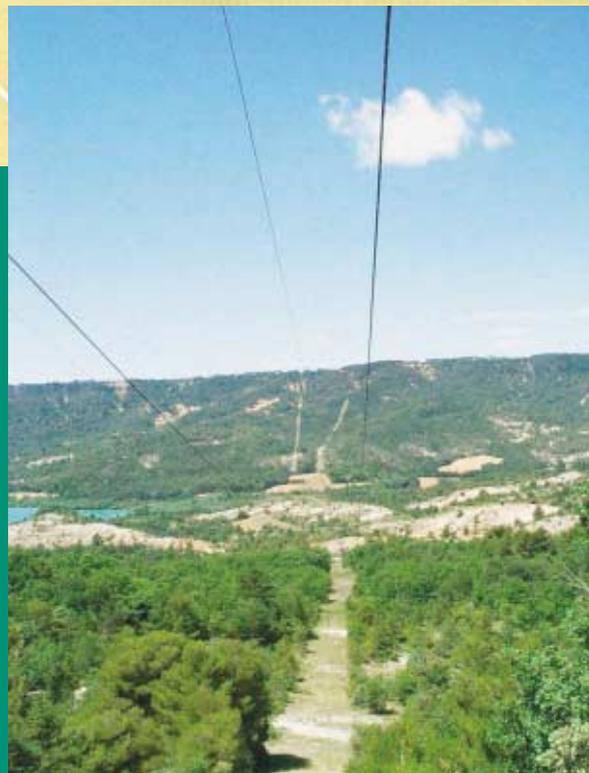
que « par principe, les grands aménagements d'infrastructure sont contraires à l'esprit des parcs naturels régionaux », les élus du Parc, réunis en Comité Syndical le 16 décembre 2002 à Roumoules ont adopté, à l'unanimité moins une abstention, une motion qui se termine ainsi :

« Les éléments essentiels d'un développement durable, essence même de l'existence d'un Parc naturel régional, sont manifestement absents de ce projet.

Pour l'ensemble des points évoqués ci-dessus, le parc naturel régional du Verdon :

- s'oppose, par principe, à tout projet de ligne Très Haute Tension
- affirme la nécessité de l'élaboration d'un programme de Maîtrise de la Demande d'Électricité ambitieux et efficace. »





PNRV : Ne relevez-vous pas des contradictions dans le comportement de l'État ?

A. GAYMARD : Effectivement l'État va nous aider financièrement pour réaliser l'Opération Grand Site dans les Gorges du Verdon et contradictoirement, il ne fait pas d'effort pour nous éviter d'énormes blessures sur le Verdon. Par ailleurs, Madame le Ministre Corinne LEPAGE ne nous écrivait-elle pas le 7 mai 1997 : « Quant à moi j'ai fait très clairement connaître mon point de vue sur ce dossier.

Tout d'abord, j'ai rappelé que sur le territoire d'un site classé il était fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques en vertu de la loi du 2 février 1995. En l'occurrence, [cette loi] (ndlr.) s'applique donc aux sites du Verdon et des Baous. Ensuite, j'ai indiqué qu'une telle infrastructure me semblait clairement incompatible avec la loi littoral. [...] Par ailleurs, j'ai fait valoir avec constance et fermeté l'impact considérable qu'aurait le passage d'une telle infrastructure dans le paysage magnifique et sans égal du Verdon. J'ai également indiqué que je considérais ce projet comme peu compatible avec l'existence d'un Parc naturel régional, lequel constitue, selon les termes mêmes de la loi, un "cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel" [...] J'ai également indiqué à plusieurs reprises que je considérais comme très souhaitable que de telles infrastructures ne traversent plus le territoire des parcs naturels régionaux

ou que l'obligation d'enfouissement s'y applique. Je souhaite même que cela devienne la règle et que cela soit inscrit précisément dans un texte de loi. En effet, ce n'est pas l'esprit ni la vocation des Parcs naturels régionaux, territoires de qualité, que d'accueillir de telles infrastructures.

“*Tout d'abord, j'ai rappelé que, sur le territoire d'un site classé, il était fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques en vertu de la loi du 2 février 1995.*”

Corinne LEPAGE

J'observe d'ailleurs que la charte du PNR du Verdon pose le principe que les grands aménagements d'infrastructures sont contraires à l'esprit des PNR.

C'est en toute connaissance de cette charte et de ses conséquences que j'ai signé le décret classant le Verdon en Parc naturel régional et que j'ai souhaité que ce décret soit publié rapidement. [...] »

Enfin, je tiens également à me faire l'écho de la motion votée au Bureau de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, réuni à Paris le 15 janvier dernier, et qui se conclut ainsi :

« Le Bureau de la Fédération soutient le Parc naturel régional du Verdon dans son opposition à l'installation d'une ligne à Très Haute Tension de 400 000 volts sur son territoire.

Il souhaite qu'une réflexion prospective, s'appuyant sur un programme de Maîtrise de la Demande d'Électricité, permette de proposer une solution alternative pour sécuriser la desserte électrique de l'Est de la Région PACA. »
Affaire à suivre...

Merci

à tous les participants de l'opération

"Nettoyons la nature"



Coup de
projecteur

Dimanche 29 septembre, vous étiez plus de quatre cents bénévoles (dont une centaine d'enfants) à participer à l'opération « Nettoyons la nature ». Rappelons l'engagement de nombreuses associations pour l'organisation et la coordination de cette opération, leur implication sur le terrain, ainsi que la participation des communes qui ont offert un petit déjeuner ou un apéritif de remerciement à tous les bénévoles et sans lesquelles cette journée n'aurait pas eu l'ampleur qu'elle a connue.

La plupart des sites nettoyés se trouvaient à proximité des lacs et des gorges, les sites les plus fréquentés par les touristes. Au total près de cinq cents sacs poubelles de cent litres ont été collectés.

Certains secteurs se sont révélés véritablement critiques : Galetas, pont de l'Artuby, Mont Lachens, route des Gorges... C'est notamment sur ces sites que les efforts devront se porter la prochaine fois.

Par ailleurs et comme depuis plusieurs années, il faut signaler la participation du collège de Riez dont 80 élèves ont nettoyé les berges du Colostre, le parc des Colonnes et les places de la ville.

On peut, sans conteste, affirmer que les objectifs de cette journée ont été atteints : non seulement une quantité importante de déchets a été ramassée, mais il y a surtout eu une forte mobilisation des habitants du Parc.

Ce geste civique a permis de sensibiliser la population, notamment les enfants, au problème des déchets.

L'équipe du Parc du Verdon remercie encore une fois tous les participants et plus particulièrement les coordinateurs locaux sans qui cette journée n'aurait pas pu être une réussite. Nous remercions également les centres E. Leclerc et les « Jeunes pour la Nature », fournisseurs des kits de nettoyage.

**Nous vous donnons
d'ores et déjà rendez-vous
à l'automne 2003.**

La Sainte-Agathe

fête des femmes

Identité
provençale

Agathe est née à Catane (Sicile), au pied de l'Etna. Elle décide de rester vierge et de consacrer sa vie à Dieu, mais le préfet romain Quintianus décide de

la séduire. Devant son refus, il l'envoie dans un lupanar, où elle parvient à conserver miraculeusement sa virginité. Le préfet la fait alors attacher à un poteau, la tête en bas et ordonne que le bourreau lui arrache les seins à l'aide d'une tenaille. Mais, la nuit sui-



vante, saint Pierre lui apparaît et la guérit de ses blessures. Reconduite devant le tribunal, elle est condamnée à être traînée sur des braises jusqu'à ce qu'elle expire.

Très présente dans les églises du Verdon, sainte Agathe est représentée portant des seins coupés sur un plateau. Elle était invoquée partout en Provence pour la guérison des douleurs au sein.

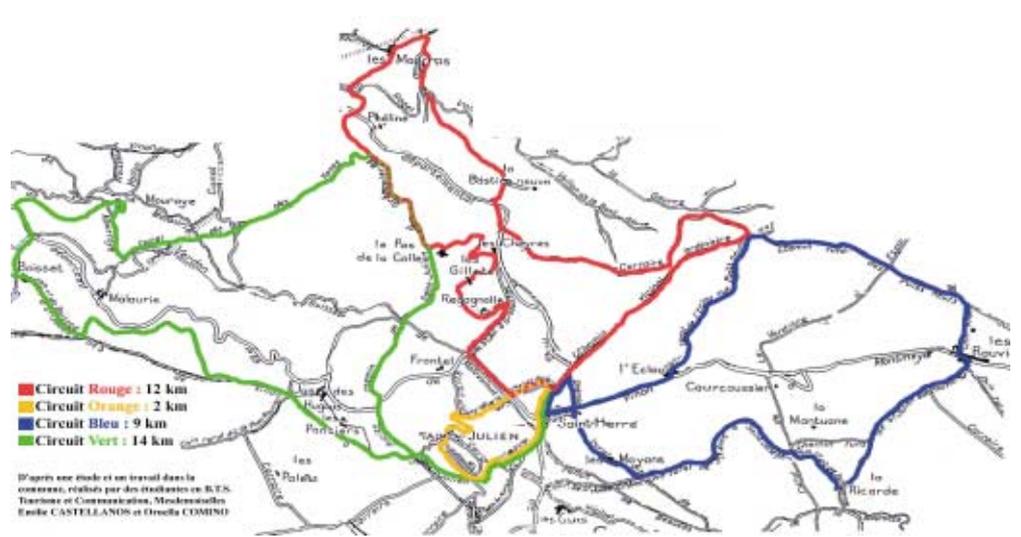
Elle est la patronne des jeunes mamans qui allaitent et des nourrices. Par extension, elle est la patronne des femmes.

La tradition à Moustiers et à Châteauneuf-les-Moustiers voulait qu'une messe tardive soit dite

pour les nourrices. Auparavant, tout au long de l'après-midi, les femmes se réunissaient loin de leurs maris, pour préparer et déguster ensemble des crêpes, des beignets ou des ganses. Cette tradition est restée bien vivante jusque dans les années 1940.

Depuis quelques années, la tradition est reprise dans certains villages du Verdon.

Ainsi, à Trigance, Marthe nous raconte que chaque année, les femmes du village se retrouvent pour une petite fête amicale tous les premiers dimanches de février.



Découvrir les richesses patrimoniales

La commune de St-Julien-le-Montagnier entreprend de mettre en valeur son petit patrimoine (lavoirs, oratoires, chapelles et fontaines entre autres) par la création de quatre circuits de randonnée pédestre. L'objectif de ce projet est de faire découvrir ou redécouvrir aux habitants ainsi qu'aux personnes non natives de la commune les richesses culturelles et paysagères de St Julien.

de St-Julien- le-Montagnier

La rénovation est également entreprise avec la volonté que ces richesses patrimoniales perdurent le plus longtemps possible.

Ces circuits, regroupés au nord de la commune, présenteront des intérêts et des difficultés de différents niveaux mais toujours accessibles à tous. A l'heure actuelle, une étude sur le balisage des sentiers est en cours.

La mise en valeur et l'entretien des circuits seront effectués par l'association VEGA qui développe des chantiers de réinsertion. Enfin, les premiers travaux de réhabilitation devraient démarrer dans le courant de l'été 2003 et être réalisés par les chantiers jeunes d'Alpes de Lumière.

Ce projet se confirmera dès l'obtention des subventions de l'État, du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Général du Var.

Pour toute information :
contactez Narcisse Bonnet
à la mairie de St Julien
au 04 94 80 04 78



Situé à neuf cents mètres d'altitude, à deux pas du lac de Castillon aux eaux d'émeraude, c'est, paraît-il, le royaume du soleil. Bordé par le tumultueux Verdon, au croisement de plusieurs vallées, c'est une des portes d'entrée dans le territoire du Parc naturel régional du Verdon.

Cette année, de nombreuses animations étaient encore au rendez-vous. Si vous n'y étiez pas, alors retenez pour l'année prochaine la journée de la carte postale ancienne, la journée découverte du village de Courchons

L'art de vivre à St-André- les-Alpes

et de son four à pain (dégustation de fougasses et pains cuits dans l'ancien four...), ses marchés aux saveurs, ses foires artisanales, ses marchés aux potiers, ses marchés nocturnes, le train à vapeur, les vols en montgolfière, la fête patronale et son corso, la journée provençale, la foire agricole et l'animation de Noël qui a eu lieu cette année le samedi 21 décembre. Au programme : de multiples spectacles de rue avec une famille de peluches vivantes, des promenades en calèche à la rencontre du Père Noël et un goûter de Noël offert à tous les enfants.



On retiendra qu'à St-André-les-Alpes il fait bon flâner au fil des ruelles fleuries et ombragées, s'attarder aux terrasses des cafés et prendre le temps de savourer une qualité de vie exceptionnelle au milieu de panoramas uniques.

Envie de venir...
contactez Arlette et Nathalie
à l'Office de Tourisme
au 04 92 89 02 39

Un “ hôtel au naturel ”



Le premier “hôtel au naturel” du Parc du Verdon vient d’être labellisé : le Moulin du Château à St-Laurent-du-Verdon a ainsi rejoint le groupement volontaire d’hôtels de charme situés dans les parcs naturels régionaux français. Ces hôtels, situés au cœur des sites de pleine nature, s’engagent à agir durablement pour que la protection de l’environnement devienne une compétence supplémentaire au service de l’hôtellerie : au quotidien, ils intègrent des pratiques respectueuses de l’environnement, de la

à St-Laurent-du-Verdon

gestion des ressources naturelles (ex : énergies renouvelables, économies d’eau, pratiques environnementales...). Ils guident et conseillent leurs clients sur la découverte des patrimoines du Parc.

C’est en 2002, après plusieurs prises de contact, que M^{me} et M. Staempfli ont déposé officiellement leur candidature au Parc qui l’a transmise à la Fédération des Parcs. Le label a été donné par l’assemblée générale du groupement qui a intégré Le Moulin du Château en novembre 2002.

La vie des communes



Pour toute information :
Le Moulin du Château
Tél. : 04 92 74 02 47

La seconde vie du moulin St-André à Vinon-sur-Verdon

Les seules industries possibles à Vinon-sur-Verdon au XIX^e siècle étaient celles qui pouvaient être animées par la force hydraulique du Verdon, ce dernier ayant un régime de gros torrent méditerranéen assez puissant pour faire tourner les machines.

L’histoire du moulin St-André débute lorsque M. Léon Martin demande l’autorisation de dévier les eaux du

Verdon au Préfet du Var. Autorisation qu’il obtient le 30 juillet 1874, ce qui lui permet de commencer la construction du moulin, réalisé sur un rocher promontoire en aval du Pont de Vinon-sur-Verdon qui date, lui, de 1789.

Le bâtiment, agrandi au fil des ans par ses propriétaires successifs, se composait de la partie moulin proprement dite où se situait la roue à aube qui entraînait les machines, du logement du meunier, du stockage des farines, d’écuries et d’un grenier à fourrage. La cour centrale était couverte sur toute sa surface par des auvents à la charpente imposante. Les poutres des charpentes sont arrivées par flottage sur le Verdon des forêts des gorges. Certaines avaient plus de soixante centimètres de diamètre et près de vingt mètres de long.

Le moulin St-André fonctionna à l’eau jusqu’en 1953, date à laquelle l’électricité prit le relais pour entraîner les moteurs des meules et tamis. Le

moulin cessa toute activité lorsque le dernier meunier s’arrêta en 1976. La commune s’en porta alors acquéreur.

Aujourd’hui, après une complète rénovation, le moulin St-André est devenu le siège de l’Office de Tourisme ; il abrite en outre une salle d’exposition et de réunion, une salle de spectacle de 158 places qui accueille du cinéma, du théâtre ou des musiciens, une salle de restauration et, à l’étage, de l’hébergement collectif pouvant recevoir quarante-huit personnes.

Ce magnifique espace pour la culture et l’hébergement associatif a été inauguré le 7 décembre 2002 en présence de nombreuses personnalités de l’État, de la Région et du Conseil Général du Var, sans qui, rappelons-le, ce projet n’aurait pu voir le jour, mais aussi en présence de nombreux Vinonais venus découvrir ce nouveau lieu de rencontres et d’échanges dont ils sont les premiers bénéficiaires.



Opération Grand Site des gorges du Verdon

Les réunions publiques organisées dans les sept communes directement concernées ont permis d'engager le débat sur le projet et de recueillir les premières réactions par rapport aux propositions établies dans le cadre de l'étude préalable.

Plus de cent personnes ont pris part aux discussions, dont la teneur témoigne de l'intérêt que portent les habitants aux problématiques de gestion de la fréquentation et d'accueil touristique, et plus globalement à l'évolution du site classé des Gorges.

Un travail approfondi va maintenant être mené pour définir le contenu des actions. L'objectif est de parvenir au lancement du programme d'actions de l'Opération Grand Site début 2004.

Pour participer à l'élaboration du projet, contactez Pierre Cartier au Parc.



Le Parc
en bref

Les Tondailles de St Maximien

Le concours international de tonte de moutons mérinos aura lieu cette année les 29 et 30 mars sur le parking du champ de foire de St-Maximin-La-Ste-Baume. Tout au long du week-end vous pourrez assister à des démonstrations de chiens de berger sur troupeau, au défilé de troupeaux de moutons avec boucs du Rôve et ânes de Provence et le dimanche après-midi à un défilé de mode de confection artisanale. Le concours lui-même débutera samedi après-midi et se terminera le dimanche, avec attribution des prix à compter de 17h30.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'association des Tondeurs de Moutons au 04 94 04 11 69 ou 04 94 80 77 26.

Les beignets de la Sainte-Agathe

La recette des beignets de la Sainte-Agathe nous est proposée par Eliane Coste, de l'Escoulaou à Castellane (via la plume de M^{me} Leroy, "Petra Castellana", qui nous a également fait part de l'histoire de sainte Agathe en p. 9).

"Alors, tu mélanges, comme ça, des œufs, de la farine, un peu d'huile, un peu de sel... Les proportions exactes, je pourrais te les dire, si tu veux, mais moi je fais ça comme ça. J'y mets de la levure, aussi. Je délaye ça à la manière d'une pâte à crêpes épaisse, élastique mais consistante. Non, non, je n'y mets pas le blanc de l'œuf en neige, juste la levure. Après tu laisses lever. Deux heures. Pendant ce temps, tu prépares les pommes : tu les épluches, moi je les coupe en cubes, parce qu'après ça fait des beignets tout ronds, mais il y en a qui sont des tranches, qui les râpent... Tu les mets à macérer avec du sucre et un parfum, du calva, du rhum... ce que tu as, un parfum... tu couvres pour qu'elles ne rouillent pas. Tu mets dessus un papier alu, un torchon, quelque chose pour qu'elles soient à l'abri de la lumière. Avant de faire les beignets, tu reverses le jus aromatisé des pommes dans la pâte, c'est ça qui donne bon goût... Avec deux petites cuillères, tu façannes les beignets et tu les jettes dans l'huile, chaude à point. Les beignets doivent rester ronds : si ils font des filaments, ça va pas, il faut remettre un peu de farine dans la pâte... Quand on a pris le coup de main c'est facile... Au bout de cinq minutes, il faut les retourner, mais s'ils sont bien faits, comme ils sont ronds, ils se retournent tout seuls. Voilà, c'est facile, essaye, tu verras comme c'est facile..."

On a essayé...
c'est effectivement facile
et surtout très bon!